



Le club des passionnés du R1200C

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 juin 2025

Date	07/06/2025
Lieu	PLONEVEZ-PORZAY (29550)
Rédigé par	Alexandre SCHULZ (Secrétaire)
Diffusé à	Membres du club



SOMMAIRE

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Proposition de modification des articles 4 et 6 (Les Membres)
- Proposition de modification de l'article 9 (Le Bureau)

1. MEMBRES PRESENTS ET POUVOIRS

MEMBRES PRESENTS (PAR ORDRE ALPHABETIQUE) : 41

- | | | |
|-----------------------------|------------------------|-----------------------|
| • Dominique ALLARD | • Fatima CRUZ | • Jean-Jacques LEROY |
| • Marie-Andrée ALLARD-COOLS | • José CRUZ | • Alain MARCEAU |
| • Alexis ANDREZ | • DALLA SERRA Lionel | • Bertrand NENNIG |
| • Isabelle ANDREZ | • Anne DESSEIGNE | • Christian NICOT |
| • Alain BERLEMONT | • Isabelle GALLET | • Philippe PENDUFF |
| • Roger BODET | • Lionel GALLET | • Corinne PERON |
| • Patrick CARRERE | • Rémi GOURDON | • Gilbert RIFFARD |
| • Évodie COLLIN | • Michel GRASS | • Nelly RIFFARD |
| • Howard COOPER | • Marie-Odile GUIGNOT | • Michel SAINT CIRGUE |
| • Laurent COUQUIAUD | • Paul GUIGNOT | • Alexandre SCHULZ |
| • Brigitte COUTENCEAU | • Mylène GUINOT | • Liliane SUTEAU |
| • Richard COUTENCEAU | • Josiane HINTERMULLER | • Hervé TIREL |
| • Patricia CRAMPON | • Martial LAYEC | • Isabelle TIREL |
| | • Érick LERICOLAIS | |

POUVOIRS DONNES

De plus les membres suivants ont donné leur pouvoir :

Adhérent	Pouvoir donné à	Qualité	
Eric BOS	Michel GRASS	Président	16
Yolande BRUN			
Éric BRESSON			
Laurent CONRAUX			
Agnès DELMAS			
Bernard GHYS			
Philippe DELMAS			
Hans-Peter NOWITZKI			
Georges KAEFER			
Christian FLORENCE			
Jean-Michel OBERDORF			
Christophe LABURTE			
Dominique PEYRE			
Didier METRAL			
Patrick VIVIER			
Pascal WEISSER			
Eric PETERSON	Gilbert RIFFARD	Trésorier	1
Alain DUCAMP	Patrick CARRERE	Trésorier-adjoint	2



Adhérent	Pouvoir donné à	Qualité	
Jean-Paul BRUNET			
Frédéric CHAVAGNAT	Alexandre SCHULZ	Secrétaire	2
Jean-François COLLIER			
Michel HÉLIX	Alain MARCEAU	Adhérent	1
Ali BRAHIMI	Lionel DALLA SERRA	Adhérent	9
Jules DAWANCE			
Marie-France HAUSWIRTH			
Serge HAUSWIRTH			
Patricia JEAN-JEAN			
Agnès LOPEZ			
Didier MATHIEU			
Philippe MONDON			
Daniel MONS			
Gilles BERCET	Laurent COUQUIAUD	Adhérent	1
Christophe KOBLER	Alain BERLEMONT	Adhérent	1
Didier LOPEZ	Remy GOURDON	Adhérent	1
			34

➔ **Quorum : 41 membres présents et 34 pouvoirs (soit 75 voix) pour 105 adhérents au 01/05/2025, soit 71%.**

2. MODIFICATION DE L'ARTICLE 6

➤ Proposition du Bureau

Etant donné les constats et les observations exposées lors de l'AG ordinaire, le Bureau propose le dispositif suivant :

L'adhésion au statut « Ami - autre Cruiser BMW », déjà accessible aux (ex-)adhérents avec un modèle reconnu par les statuts (R1200C/CL/Montauk/850C) mais ayant fait le choix de remplacer leur Cruiser R1200C par un autre Cruiser BMW pourrait aussi être accessible aux possesseurs de BMW R18 et R12, sous condition de parrainage par un membre actif possesseur d'un Cruiser R1200C ou ses variantes.

Les clauses déjà en place pour cette catégorie s'appliqueraient aussi aux possesseurs de R18 et R12 adhérents CCF. Pour mémoire, cette catégorie :

- Permet de participer aux sorties du CCF,
- Permet de bénéficier des participations financières du club aux activités,
- Bénéficie d'une cotisation réduite (20€ contre 25€ p.ex.)
- MAIS ne donne pas de droit de vote lors de l'AG du club, celui-ci restant réservé aux possesseurs de R1200C et leurs variantes, conformément aux statuts

NB : la catégorie « Ami - autre Cruiser BMW » sera ouverte/restreinte, comme sa dénomination l'indique, aux seules BMW R18 et aux BMW R12 (à l'exclusion des versions roadsters comme les R12 NineT p.ex.)

En complément il est proposé une limitation du nombre de motos intégrées dans cette catégorie par parrainage. Ainsi, le nombre de motos dans la catégorie « Ami – autre cruiser BMW » intégrées par parrainage sera limité à 5% du nombre total de motos (et non du nombre d'adhérents) du CCF.



Les mentions ajoutées ou modifiées seraient les suivantes (en gras, les autres n'étant pas modifiées) :

ARTICLE 6 – LES MEMBRES

Sont Membres d'honneur, ceux qui ont rendu des services signalés à l'association, ils sont dispensés de cotisation.

Sont Membres bienfaiteurs, les personnes qui versent un droit d'entrée de quarante-cinq euros (45) minimum.

Sont Membres actifs, ceux propriétaires de motocyclettes décrites à l'article 2 et qui ont pris l'engagement de verser une cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année, lors de l'Assemblée Générale sur proposition des membres du bureau.

Sont Membres « amis - autres cruisers BMW » :

- les Membres précédemment actifs et ayant remplacé **leur cruiser R1200C ou variante** par un modèle plus récent, de marque BMW, de type R18 ou Classic, Roctane, Bagger, Transcontinental, ou de type R12, à l'exclusion de tout autre modèle (dont par exemple les roadsters R12 NineT).
- **les possesseurs des motos R18 et R12 citées au point précédent, non-possesseurs au préalable d'un cruiser R1200C ou variante, sous condition de parrainage par un membre actifs possesseur d'un cruiser R1200C. Le parrainage sera matérialisé à l'occasion de la première adhésion. De plus, le nombre de motos intégrées dans cette catégorie par parrainage ne pourra pas dépasser 5% du nombre total de motos du club ;**

La proposition du bureau est soumise à délibération.

Les adhérents présents à l'Assemblée expriment leurs positions par rapport à cette proposition :

- l'intérêt du CCF aujourd'hui est notamment qu'il est « chimiquement pur », c'est-à-dire que les modèles des adhérents sont tous de la même gamme, d'un seul modèle et ses variantes. En ouvrant plus largement à d'autres modèles, le CCF perd son unicité et sa spécificité, il devient juste un nième club de motos BMW sans particularité ;
- le nombre d'adhérents actuel (plus de 100) ne justifie pas le besoin d'ouvrir les adhésions à d'autres modèles
- pas plus que le nombre de personnes et motos participants actuellement aux sorties (couramment plus de trente motos et plus de 40 participants aux principales sorties du club)

Les adhérents ayant pu partager les avis, la proposition est ensuite soumise au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les membres présents votent par 17 voix POUR, 3 ABSTENTIONS, 16 voix CONTRE. Après prise en compte des pouvoirs, la proposition est adoptée par 44 voix POUR, 3 ABSTENTIONS et 22 voix CONTRE

→ En conséquence, **la proposition est adoptée**, l'article 6 sera modifié.



3. MODIFICATION DE L'ARTICLE 9

Le Bureau propose la création d'une fonction de Coordinateur des sorties CCF au sein du Bureau.

Rôle : Le coordinateur des sorties CCF centralise, récupère toutes les informations liées aux différents projets de sortie du CCF et coordonne les décisions avec les membres du Bureau pour une clarté des projets et fluidité.

- La partie financière --> avec le trésorier
- La partie administrative --> avec le secrétaire
- La partie décision avec le Président/Vice-Président et l'ensemble du Bureau

Contexte : Le CCF est un club d'amateurs du Cruiser R1200C, il a plus de 100 membres et il continue de grandir depuis sa création. Différents éléments ne rendent pas toujours évidente, ni facile l'organisation des sorties en fonction des régions, des hébergements et de la restauration disponibles.

Certains membres sont autonomes et très expérimentés dans l'organisation de sorties, d'autres se lanceraient plus facilement "dans l'aventure" s'ils avaient une aide. Il faut aussi coordonner les dates des sorties pour éviter les chevauchements.

Le coordinateur doit être un facilitateur pas un empêcheur.

ORGANISATION DES SORTIES AG / SORTIES DE SEPTEMBRE

La fonction de ce poste est de :

- représenter en permanence les intérêts du CCF,
- être le point central pour communiquer avec chaque membre au sujet uniquement des sorties,
- concentrer les éléments d'information, les difficultés, les programmes
- échanger méthodiquement avec le membre organisateur d'une sortie.

L'aide et l'appui dépendront de la volonté et de l'autonomie du membre organisateur de la sortie. L'idée est d'assurer la fluidité de l'organisation. Le coordinateur pourra aider sur les aspects comme :

- L'hébergement
- La restauration
- Les assurances
- Les circuits
- Les confirmations/annulations
- Les repérages
- Les visites, (financements possibles du Bureau), etc....

SORTIES REGIONALES

Aujourd'hui, les sorties régionales ont du mal à vivre en fonction des départements. En effet, les membres sont nombreux mais restent "dilués" à l'échelle de la France et de l'Europe (Belgique, Suisse, Portugal).

Nous proposons d'ici au printemps 2026, d'organiser 3 ou 4 sorties supplémentaires par an limitées à 8 motos, ouvertes à tous les membres (une annonce une fois le programme déterminé, envoi à tous les membres, les premiers seront inscrits).

Le coordinateur des sorties s'appuierait sur des membres volontaires souhaitant faire découvrir leur région mais sans vouloir organiser forcément une grosse concentration. Ceci est déjà fait depuis de nombreuses



années par des membres expérimentés et permettra, nous l'espérons, à d'autres membres plus réservés, de se lancer.

Elles se dérouleraient dans différentes régions de France et d'Europe sur 4 à 5 jours.

Cette formule pourrait permettre à certains membres de partager plus de sortie : TOUJOURS EN CRUISER :-)

Les adhérents présents à l'Assemblée Générale expriment leurs différents avis. Certains demandent à mettre cette fonction en observation sur l'année à venir, et que le Bureau présente un bilan de son fonctionnement à l'AG 2026 avant de décider ou non de l'intégrer au Bureau. Il est aussi proposé de créer un cercle élargi (un Comité p.ex. comme cela est pratiqué dans d'autres associations) qui permettrait d'intégrer les fonctions hors Bureau comme l'est déjà celle de Webmaster.

Après que chacun a pu exprimer son avis, la présente proposition d'intégrer au Bureau la fonction de « Coordinateur des sorties CCF » est soumise au vote de l'Assemblée.

Les membres présents votent par 15 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS, 8 voix POUR, toutefois après prise en compte des pouvoirs donnés, la proposition est adoptée par 34 voix POUR, 3 ABSTENTIONS et 19 voix CONTRE.

→ En conséquence, **la proposition est adoptée**, l'article 9 sera modifié.

NB : comme Lionel DALLA SERRA sera l'organisateur de la sortie à Dijon en juin 2026 pour l'AG, il ne lui sera pas matériellement possible de commencer sa mission de coordinateur avant cette sortie.

Ainsi, la composition du bureau sera dorénavant la suivante :

ARTICLE 9 – LE BUREAU

L'association est dirigée par un bureau de 6 membres, élus pour un an par l'Assemblée Générale. Les membres sont rééligibles. Il est composé de :

- a- Un(e) président(e)
- b- Un(e) vice-président(e)
- c- Un(e) secrétaire
- d- Un(e) secrétaire adjoint(e)
- e- Un(e) trésorier(e)
- f- Un(e) trésorier(e) adjoint(e)
- g- **Un(e) coordinateur(trice) des sorties**

Le PRÉSIDENT
Michel GRASS

Le SECRÉTAIRE
Alexandre SCHULZ

Le TRÉSORIER
Gilbert RIFFARD